

ABONNEMENT

| Saumur | |
|------------|--------|
| Un an | 25 fr. |
| Six mois | 13 |
| Trois mois | 7 |
| Poste | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

INSERTIONS

| | |
|--------------------|----|
| Annonces, la ligne | 20 |
| Réclames | 30 |
| Faits divers | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 25 JUILLET

CYNISME RÉPUBLICAIN

La Chambre avait paru désireuse de mettre un terme à ce que l'on ne peut pas appeler ses travaux, — le terme serait par trop impropre, — on disait qu'elle allait partir.

Elle reste encore, mais c'est pour donner tort au vieux proverbe qui dit qu'on doit laver son linge sale en famille. Elle ne lave pas le sien. On n'exagérerait pas en prétendant plutôt qu'elle y ajoute chaque jour des souillures nouvelles.

La fin de la session aura été pire encore que ses débuts. Les interpellations et les questions portées à la tribune se terminent invariablement par les plus scandaleuses affirmations d'impunité pour tous les genres de tyrannie, de persécution, de favoritisme et d'exploitation.

M. Ménard-Dorian, candidat deux fois repoussé par les électeurs indépendants de l'arrondissement de Lodève, est proclamé élu député en vertu de fraudes dûment constatées et impossibles à contester.

Le ministre trop civil de la guerre peut rappeler sans être arrêté par les cris d'un patriotisme indigné les plus affreux souvenirs du temps où il réduisait nos généraux au désespoir et nos troupes à la défaite pour justifier l'injustifiable promotion d'un porte-ombrelles de l'Élysée au plus haut grade militaire.

Si l'on dénonce à la tribune l'accaparement d'une industrie nationale par une société étrangère placée sous le couvert d'un mulâtre exotique, ancien ministre de la République, si l'on montre nos bateaux de pêche chassés du littoral même de nos côtes par une concurrence déloyale, vite on s'empresse de passer à l'ordre du jour pur et simple. Simple est modeste et pur est de trop !

Si l'on demande des explications sur les menaces dont nos négociants sont l'objet de l'autre côté de l'Atlantique, le ministre des affaires étrangères que ses agents n'informent de rien déclare que tout va pour le plus mal dans le pire des mondes possibles, et promet de prendre en main la défense de nos droits, s'il en a le temps et les moyens. La Chambre se tient pour satisfaite.

Bafoués au dehors, trahis et opprimés au dedans, voilà notre lot. Tandis que le budget s'enfle à en crever, des familles entières se procurent à crédit l'asphyxie qui leur épargnera de mourir de faim, et quand un député monarchiste vient soulever une question si terrible à la tribune, on vote l'ajournement !

Des fonctionnaires bien rentés de l'assistance publique continuent à engraisser et à rouler carrosse ; c'est l'essentiel.

Nous avons des petits bateaux qui nous ont coûté des centaines de millions de plus que ceux de la Triple-Alliance et qui se refusent à aller sur l'eau, échouant avant d'être même sortis du port !

Tout ce qu'on nous offre, en fait de compensation, c'est l'espérance de voir un jour, si la tempête se déchaînait, si la guerre éclatait,

M. Carnot et M. de Freycinet venir au grand quartier général prendre la direction supérieure des opérations.

Les journaux officieux ne craignent pas de mettre en avant une pareille hypothèse. L'un d'eux osait même l'autre jour imprimer en toutes lettres qu'on remédierait ainsi à la supériorité morale qui résulterait pour l'ennemi du prestige du souverain conduisant lui-même ses troupes.

Voilà bien leur cynisme ! Ils avouent crûment que leur régime nous placerait, à l'heure des périls suprêmes, dans un état d'infériorité morale vis-à-vis de nos adversaires, et ils continuent à se dire républicains, à persécuter ceux qui ont encore le courage et la probité de ne pas l'être !

Cet aveu est éclatant. Il résume toute la situation. La République n'est pas, elle n'a jamais été, pour ceux qui l'exploitent, une question de principes, c'est une affaire d'appétits.

Ils ont satisfait jusqu'ici toutes leurs convoitises et toutes les ambitions, ils veulent aller jusqu'au bout, dût la ruine du pays en résulter, de ce pays si laborieux, si industrieux, aux dépens duquel ils vivent et prospèrent comme des insectes parasites.

« Bon appétit, messieurs ! » vous crierait le vieil Hugo, s'il n'avait été depuis longtemps déjà enterré par divers Lockroy. Une seule chose nous rassure, c'est votre cynisme ; à force de mettre les bouchées doubles, vous étoufferez dans quelque honteuse indigestion.

JEAN-LOUIS.

A LA CHAMBRE

Séance d'hier jeudi. — Les partisans de l'ajournement de la discussion du projet de loi relatif au régime des sucres ont tenté de faire revenir la Chambre sur son vote de mardi.

M. Gerville-Réache est, en effet, monté à la tribune pour déclarer qu'il y avait eu erreur dans le vote, que quelques députés s'étaient trompés, qu'il y avait confusion et que, sans demander l'annulation de ce vote inconsciemment émis, il trouvait, avec juste raison d'ailleurs, que ce n'était pas à la fin d'une session, à la veille de prendre ses vacances, que la Chambre pouvait entamer la discussion générale du budget ou celle si importantes du régime des sucres.

M. Rouvier a bondi ; sentant que les justes remarques de M. Gerville-Réache pouvaient une fois de plus retourner la Chambre et la faire revenir sur sa précédente décision, il a supplié ses amis de passer immédiatement à la discussion des articles.

Les orateurs inscrits pour la discussion générale du projet de loi, comprenant les inconvénients d'une discussion hâtive et espérant par leur désintéressement ramener leurs collègues à leur sentiment, ont renoncé à la parole.

La discussion générale a donc été close sans débat, mais la Chambre, suivant les conseils de M. Casimir-Périer et écoutant les exhortations de M. Rouvier, a décidé par 253 voix

contre 233 le passage à la discussion des articles.

En quelques jours, les députés, qui ont hâte de prendre leurs vacances, vont donc voter un projet de loi des plus importants, sans discussion sérieuse ; les amendements crouleront presque sans débat et, sans même savoir quelles seront les conséquences des votes émis par eux, les députés approuveront à tort et à travers.

La lutte entre l'industrie du Nord et l'industrie du Midi, entre l'agriculture et la fabrication, a donc aussitôt commencé sur l'article premier qui tend à soumettre à une taxe spéciale de 30 francs par 100 kilogrammes de sucre raffiné, les sucres indigènes et coloniaux représentant des excédents de rendement ou des déchets de rendement.

L'honorable M. Renard a demandé que cette taxe soit seulement fixée à 25 francs.

De nombreux députés n'en ont pas moins demandé la suppression pure et simple de l'article premier du projet de loi. La lutte, pour être forcément raccourcie, n'en a pas moins été chaude.

C'est ainsi que M. Thellier de Poncheville a conjuré la Chambre de repousser cet article, au nom des cultivateurs du Nord dont les intérêts seraient complètement lésés par son adoption.

— Il faut, a dit l'orateur, protéger la culture de la betterave qui fait vivre les habitants de quatorze départements.

En passant, M. Thellier de Poncheville a signalé l'absence inexplicable du ministre de l'agriculture et il a rappelé le mot de M. Casimir-Périer :

— Si nous avons besoin de ressources nouvelles, nous ne les prendrons point sur l'agriculture.

La question est donc des plus graves.

La Chambre malheureusement paraît inconsciente, elle ne sait ni ce qu'elle veut, ni ce qu'elle doit faire.

Le saura-t-elle mieux dans quelques jours ? Ce n'est pas probable, toute discussion serrée étant impossible.

INFORMATIONS

LE SÉNAT ET L'IMPÔT FONCIER

On dit que le Sénat veut en finir très vite avec l'impôt foncier et se résigne à voter la loi que la Chambre lui envoie.

Dans les couloirs, cette résignation se fait jour de toutes parts, et, dans la séance tenue par l'union républicaine, les amateurs de prompts vacances n'ont pas trouvé de contradicteurs.

Quant à la commission des finances, elle capitule et n'esquissera un semblant de résistance que sur la question de la quotité et de la répartition.

LES PATENTES

Les bureaux de la Chambre ont élu une commission de vingt-deux membres qui examinera la proposition de M. Mesureur tendant à modifier la loi des patentes.

La majorité de la commission modifiera cer-

tainement la loi des patentes, mais elle est unanime à repousser la proposition de M. Mesureur.

L'information du *Matin*, au sujet d'un cas de choléra à l'hôpital Tenon à Paris, est inexacte.

LES PRÉFETS DE LA RÉPUBLIQUE

Jusqu'à présent, nous avons cru que les préfets avaient été créés et mis au monde pour administrer les départements dans lesquels ils sont expédiés ; M. Taine, de l'Académie française, nous apprend qu'il n'en est rien.

Voici ce qu'il écrit dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} mai 1890 :

« Si, de Paris, le gouvernement expédie en » province, c'est à la façon d'une grande mai- » son de commerce, pour y maintenir et ac- » croître sa clientèle, pour y être son commis- » voyageur en permanence, en d'autres ter- » mes son agent électoral, plus précisément » encore, l'entrepreneur actif des prochaines » élections.

» D'abord et avant tout, il est un racoleur » de voix, il traite avec le Conseil général et » la commission permanente, avec les Conseils » municipaux et les maires, avec des électeurs » influents, mais surtout avec le petit comité » actif qui, dans chaque commune, soutient la » politique régnante et offre son zèle au gou- » vernement. »

Voilà à quoi servent ces fonctionnaires si grassement rétribués !

Leur volonté autocrate n'a pas de limites.

Les vœux des populations, librement exprimés par les Conseils généraux, d'arrondissements et municipaux, ne reçoivent de solutions favorables que si la République ou ses fidèles doivent en retirer quelques profits.

Tout pour Marianne ou pour ses amis, rien pour les contribuables qui les paient cependant si grassement !

LES DÉSORDRES DE COLOMBES

L'hippodrome de Colombes a été mercredi le théâtre d'un scandale.

Quand on vit *Clara-Soleil* se présenter seule pour courir, des protestations se firent entendre.

Un individu, qui était sur la pelouse, s'approcha des haies qui se trouvent en face des tribunes et y mit le feu. En un instant, les flammes s'élevèrent.

M. Carpio, commissaire de police de Neuilly, ceignit son écharpe et voulut arrêter l'individu qui avait mis le feu aux haies. Il parvint à le saisir, à l'entraîner du côté des bureaux de l'administration.

Mais, au pesage, le commissaire et ses agents furent cernés, bousculés, frappés : on leur arracha leur prisonnier. On leur lança à la tête des pierres énormes. Débordés par la foule, les agents dégainèrent et parvinrent à écarter leurs agresseurs. Vers les tribunes, les gendarmes ralliés menaçaient de leurs sabres les gens qui s'approchaient.

On voulait incendier les tribunes. Des cris retentissaient :

— Le feu aux tribunes ! le feu !
Cependant, vers 4 heures, le calme se rétablit. Mais le tumulte recommença quand on constata que deux chevaux seulement se présentaient pour le prix des Artilleurs.

Les barrières extérieures du champ de courses furent brisées : des centaines de rôdeurs se précipitèrent sur l'hippodrome, envahirent les tribunes, en criant : « Rendez l'argent ! Rendez l'argent ! »

Il démolirent une baraque du pari mutuel et se ruèrent sur les pièces de cent sous.

D'autres voulaient incendier les écuries ; les surveillants, à coup de fouche, les repoussaient.

Plus loin, un enragé abattait un poteau télégraphique et coupait les fils.

Une bande de 150 rôdeurs cherche la caisse. Ils se dirigent d'abord vers les guichets ; mais les caissiers, prudemment, se sont retirés, emportant leurs sacs.

Alors les perturbateurs se précipitent vers la baraque du juge, arrachent les piquets des bookmakers, brisent les mâts des drapeaux. D'énormes tuyaux de fonte, employés aux irrigations, sont jetés sur les pistes. Des forcenés, qui se sont armés des débris de barrière, démolissent tout, arrivent enfin à l'administration, brisent les vitres, défoncent les portes.

Un gendarme, qui a dégainé, est entraîné vers la Seine. On va le jeter à l'eau. Quelques personnes interviennent, arrachent le gendarme et le sauvent à grand-peine.

Le commissaire de police, dès la première heure, a fait demander des renforts. Quelques gendarmes viennent, mais sont entraînés par le public et ne peuvent se rallier.

Enfin, quand tout est démoli, la foule, lasse de crier, commence à se retirer.

Il est cinq heures. Un capitaine d'infanterie, à cheval, traverse le champ de courses. On le salue des cris : « Vive l'armée ! »

L'officier s'adresse à M. Carpin :

— Monsieur le commissaire, dit-il, j'ai cinquante hommes à cheval, à deux pas d'ici, à la gendarmerie. Si, dans cinq minutes, l'ordre n'est pas rétabli, nous chargeons la foule.

La seule apparition du capitaine a mis fin à l'émeute. Les rôdeurs ont pris la fuite, le public s'est calmé. En quelques instants la pelouse était vide.

ÉTRANGER

VIVE ÉMOTION EN CHINE

L'Accir du Tonkin, apporté par l'Iraouaddy, paquebot qui est arrivé lundi à Marseille, contient la grave nouvelle suivante :

« L'empereur de Chine vit sous le coup de la menace perpétuelle d'un assassinat. Le peu-

ple chinois avait cru à sa mort. Il a fallu rendre des décrets impériaux qui avaient été suspendus, et la population n'a été satisfaite que quand elle a vu le cachet impérial rouge.

» Les résultats de l'enquête faite par le conseil des affaires étrangères n'ont pas été communiqués, mais on sait qu'une tasse de thé rose préparé pour l'empereur a été préalablement goûtée par un de ses favoris qui est mort quelques heures après dans d'horribles souffrances. La peur qu'en a ressentie l'empereur l'a rendu malade. Pour sauver les apparences, on a fait se réconcilier l'empereur avec sa mère.

» Le trésor impérial est vide et personne n'a répondu à l'emprunt que voulait faire le gouvernement du Céleste-Empire.

» Un autre entrefilet dit que la situation est très inquiétante, car la Russie s'avance au Nord et la France menace au Sud. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 juillet 1890.

Marché un peu lourd, principalement sur les fonds étrangers. Nos rentes conservent leur allure et s'inscrivent : le 3 0/0 à 92.72, le 4 1/2 0/0 à 107.30.

L'action du Crédit Foncier est très ferme à 4.244. On négocie toujours avec beaucoup d'activité les obligations foncières et communales. La Banque de Paris à 840, et la Banque d'Escompte à 510 sont recherchées comme valeur de premier ordre. Le Crédit Lyonnais est demandé à 756. La Société Générale continue sa marche ascensionnelle et cote 490. Les Dépôts et Comptes courants sont à 600. La Banque Nationale du Brésil, à 608.75, subit le contre-coup de réalisations produites par les derniers cours.

C'est le 29 courant qu'a lieu l'émission des 29,200 obligations 3 0/0 de la Compagnie Nationale d'Electricité. Cette Compagnie a, sur bon nombre d'autres Sociétés, l'avantage de pouvoir construire ses usines productives de lumière en dehors des agglomérations urbaines à éclairer extra-muros, sur des terrains de peu de valeur, dans les meilleures conditions de bon marché.

En outre, le système à haute tension employé par la Compagnie Nationale d'Electricité réduit à leur minimum les frais de canalisation, attendu qu'au lieu de nécessiter de gros câbles de cuivre toujours fort chers, il n'exige que l'emploi de simples fils. Cette double économie promet à la Compagnie de produire et de distribuer la lumière dans des conditions véritablement industrielles. Tout le monde y trouve son avantage, le consommateur pour l'économie que l'éclairage électrique procure, les porteurs de titres pour le bénéfice que l'abaissement du prix de revient fait réaliser à la Compagnie.

Les cours actuels des actions de la Société Hispano-Néerlandaise sont de 26 et 27, leur marché s'élargit chaque jour davantage, ces titres légers étant d'un accès facile à tous les portefeuilles.

Les Alpines ont un bon courant à 213 75. Le Gold Trust fait 70, les Pierreries de Ceylan 56.

Les Chemins Economiques sont à 442. *

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

ARRIVÉE A SAUMUR DU 135°

C'est par erreur que nous avons annoncé, d'après les journaux d'Angers, que le 135° de ligne arriverait à Saumur, dimanche 27 juillet, par les Rosiers.

Nous recevons ce matin une lettre particulière d'un officier de ce régiment, annonçant le nouvel itinéraire par Brissac, Gennes, les Tuffeaux, Saint-Florent et Saumur.

La situation du maréchal des logis fourrier Ridouard, qui, le 7 juillet, dans une chute de cheval, était tombé sur la tête, est absolument désespérée.

Il a subi hier la trépanation. Cette opération, quoiqu'elle ait parfaitement réussi, n'a pu cependant faire découvrir tous les points de suppuration, et malheureusement la méningo-encéphalite ne peut plus être enrayée.

DÉPART DES CONDAMNÉS PLOT ET TERPREAULT

Plot, le condamné à mort qui a vu sa peine commuée en celle des travaux forcés, et Terpreault, condamné aux travaux forcés à perpétuité par la Cour d'assises de Maine-et-Loire, ont été extraits lundi matin de la maison d'arrêt d'Angers. Ils ont été dirigés sur un port de mer d'où ils ne tarderont pas à être embarqués sur un navire qui les transportera à la Nouvelle-Calédonie.

A ce sujet, on nous dit que la femme Boges ne sera pas envoyée au pays des forçats ; elle subirait sa peine dans une maison centrale de France, à Rennes, croyons-nous. En tous cas, c'est dans la prison de cette dernière ville que la condamnée a été transférée en sortant de la prison d'Angers. (Patriote.)

VÉLOCIPÉDISTES MILITAIRES

Les réservistes exercés de la classe 1884, affectés au régiment d'infanterie de Poitiers, qui désireraient être employés pendant les manœuvres de 1890, comme vélocipédistes, sont priés de le faire connaître par lettre au colonel du 125°, avant le 10 août 1890.

Ils devront être pourvus d'un bicycle, d'une bicyclette ou d'un tricycle en bon état et être à même de faire preuve de leur connaissance du maniement de leur instrument.

Ils recevront pendant la durée des manœuvres l'indemnité journalière de 2 fr. 50, s'ils sont caporaux ou soldats, et 3 fr. 50, s'ils sont sergents.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

La commission météorologique départementale de Maine-et-Loire, instituée au début de

cette année par M. le préfet, sur la demande du Bureau central météorologique de France, fait un appel à toutes les personnes de bonne volonté, désireuses de contribuer pour leur part à l'étude des orages et de quelques autres phénomènes faciles à observer sans instruments.

Les observations des orages sont très importantes. Elles sont faciles à faire et ne nécessitent l'emploi d'aucun instrument spécial ; il suffit que l'observateur puisse s'orienter et noter le moment des diverses circonstances du phénomène : il y a donc intérêt à multiplier le plus possible les observations.

Sur leur demande, il sera adressé aux personnes désireuses d'apporter leur concours à l'œuvre commune et qui auront été agréées par M. le préfet de Maine-et-Loire, un bulletin contenant des instructions spéciales qu'elles n'auront qu'à remplir après chaque orage observé et à adresser à M. le préfet qui le transmettra au secrétaire de la commission météorologique de Maine-et-Loire à Angers. Ces bulletins sont envoyés en franchise postale, sous le couvert de la mairie de la commune.

La commission météorologique départementale recevrait aussi avec reconnaissance des communications relatives à des observations faites sur le règne animal ou végétal, l'époque d'arrivée, de départ ou de passage des oiseaux migrateurs, celle où des oiseaux sédentaires construisent leurs nids ou font entendre leurs premiers chants, le moment où les animaux hivernants sortent de leur sommeil ou s'endorment, l'éclosion des insectes, l'apparition de quelques mollusques, etc., etc. On désirerait connaître aussi avec certitude les époques de semaille et de récoltes des principales espèces végétales cultivées dans le département.

Il sera répondu à toutes les demandes de renseignements adressées au secrétaire de la commission météorologique, M. Bleunard, professeur de physique au lycée David d'Angers.

LE BACCALAUURÉAT

Le Conseil supérieur de l'instruction publique, sous la présidence de M. Bourgeois, a dû se réunir hier.

Il est probable que l'institution du baccalauréat va disparaître. C'est le ministre de l'instruction publique lui-même qui propose sa suppression au Conseil supérieur.

Comme il faut néanmoins une sanction aux études scolaires, on le remplacerait de la façon suivante :

Tous les élèves seraient soumis indistinctement au même programme jusqu'à la fin de la rhétorique. A ce moment, ils passeraient un examen à peu près semblable à celui qui constitue actuellement la première partie du baccalauréat, mais auquel on supprimerait la dissertation française et le thème allemand, pour

34 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Jobson tira de sa poche un volumineux portefeuille et l'ouvrit. Parmi des papiers, dont plusieurs étaient surchargés de timbres multicolores et de signatures, il prit une carte de visite qu'il mit sous les yeux du docteur. Cette carte, moirée, satinée et parfumée, portait la couronne à neuf perles, avec ces mots en caractères calligraphiques :

LE COMTE ET LA COMTESSE DU SAUT

Belcourt la tourna et la retourna, puis la rendit, en disant :

— Je n'ai jamais entendu prononcer ce nom.

L'Anglais s'empressa de rejeter la carte dans son portefeuille, qui disparut lui-même avec rapidité.

— Cependant, poursuivit-il, l'habitation que nous voyons là-bas s'appelle la Forge-du-Saut ?

— Sans doute ; mais il n'y a ni comte ni comtesse, je vous l'assure.

— C'est ce nom qui m'avait fait supposer...

— Eh parbleu ! s'écria Robillard, il ne manque pas de « sants » dans ces montagnes. Ici il y a le « saut de l'Ain », plus loin il y a le « saut du Doubs » ou le « saut du Rhône »... sans compter le « saut du tremplin » qu'exécutent les saltimbanques dans les foires.

Jobson ne s'offensa nullement de cette intervention bouffonne.

— On a des raisons de penser, reprit-il, que ce Monsieur et cette dame du Saut habitent les environs de Saint-Siméon... Comment s'appellent les maîtres de cette propriété ?

— M. Deluzy, maître de forge, et Mme Deluzy.

L'Anglais réfléchit un moment, puis secoua la tête.

— Je n'y suis plus, répliqua-t-il ; mais il suffit... Je verrai par moi-même... A présent, autre chose : puisque vous y mettez tant de complaisance, Monsieur le docteur, auriez-vous du moins entendu parler d'un nommé Eusébe Blanchet, dont la découverte me touche encore plus que celle du comte et de la comtesse ? Du reste, si je trouvais Eusébe Blanchet, M. et Mme du Saut ne seraient pas loin, sans doute... et réciproquement.

— Savez-vous, Monsieur l'Anglais, quelle

— Eusébe Blanchet ! répéta le docteur, ce nom m'est tout à fait inconnu.

— Peut-être celui à qui il appartient en porte-t-il un autre, car il a beaucoup de noms de rechange... C'est un homme âgé d'une quarantaine d'années, de taille moyenne, à physionomie placide, aux yeux clignotants par suite de son assiduité à un travail minutieux...

— Encore une fois, Monsieur Jobson, je ne sais de qui vous parlez. A la vérité, je suis étranger à ce pays, où le hasard m'a conduit ces derniers temps. Mais, allons ! ajouta le docteur en se levant, j'ai répondu à vos demandes, et je retourne à la station, car je désire partir aujourd'hui même par le chemin de fer... Quant à vous, mon cher malade, ajoutez-il d'un ton amical, vous ne devriez pas tant vous agiter. Vous auriez eu besoin de vous reposer encore un jour ou deux, quel que fût le puissant intérêt qui vous occupe.

— Bah ! bah ! reprit Jobson, je suis redevenu teetotaler, et je ne bois plus que de l'eau... le reste ira tout seul.

Robillard qui, depuis un moment, semblait réfléchir, demanda en affectant l'indifférence :

— Savez-vous, Monsieur l'Anglais, quelle

profession exerce cet Eusébe Blanchet ?

— Hum ! j'ai lieu de supposer qu'il en a plusieurs, comme il a plusieurs noms... Néanmoins, sa profession réelle est celle de graveur ; et son habileté dans l'art de la gravure est si prodigieuse, qu'il s'est échappé des pénitenciers de Cayenne, en faisant usage d'une lettre de grâce qu'il s'était fabriquée lui-même avec une perfection désespérante.

— Voyez-vous ça ! murmura Robillard qui redevint pensif.

Comme l'Anglais allait lui adresser peut-être d'autres questions, on entendit des cris dans le chemin creux. Bientôt, apparut un enfant qui était monté sur un poney noir sans selle et qui dirigeait la bête au moyen d'un léger bridon. Le cheval galopait ; le jeune cavalier se cramponnait sur son dos avec une agilité et une adresse de singe. A vingt pas en arrière, venait un vieillard en houppelande, qui rappelait l'enfant avec un accent de terreur.

— Bon ! s'écria Robillard, voici encore le petit Deluzy qui se livre à une de ses frasques ordinaires... Il se sauve sans doute et son pauvre grand-père, tout fou qu'il est, se lamenta de ne pouvoir le retenir... Le gamin va

les remplacer par une série d'épreuves orales. Cet examen subi, l'élève aurait alors le choix entre trois branches spéciales : mathématiques, philosophie et sciences naturelles, conduisant à de nouveaux examens qui correspondraient en quelque sorte aux baccalauréats ès-sciences, à la seconde partie du baccalauréat ès-lettres et au baccalauréat restreint.

LE PRIX DU PAIN A CHINON

Boulangeries de Chinon, les 3 kilog., 4 fr.; boulangerie économique, les 3 kil., 95 centimes.

TOURNÉE BRASSEUR

Directeur du théâtre des Nouveautés de Paris.

Tous les journaux parisiens annoncent une grande tournée dans toute la France, la Suisse et la Belgique du célèbre artiste parisien, M. Brasseur, dans ses meilleures créations du théâtre du Palais-Royal et du théâtre des Nouveautés de Paris.

Brasseur, qui nous a tant de fois fait rire dans la légendaire *Cagnotte*, dans la *Mariée du Mardi-Gras*, la *Boîte à Bibi*, la *Vie Parisienne*, le *Brésilien*, etc., etc., enfin dans tout le célèbre répertoire de Labiche, qui l'a placé en tête des comiques de Paris et lui a valu sa réputation universelle.

Brasseur, dans cette grande tournée, voyage accompagné de son fils, M. Albert Brasseur, le désopilant jeune premier comique du théâtre des Nouveautés de Paris, un des artistes parisiens le plus en vogue et que nous avons applaudi déjà à ses côtés.

M^{me} Juliette Darcourt, une étoile du théâtre des Nouveautés, et toute l'excellente troupe d'artistes du théâtre des Nouveautés de Paris au grand complet.

C'est une belle représentation extraordinaire que nous aurons prochainement à notre théâtre, car M. Brasseur et sa troupe s'arrêteront à Saumur et y donneront une seule représentation.

Nous donnerons, très prochainement, le programme et la composition de cette représentation exceptionnelle qui ne manquera pas d'attirer un nombreux public à notre théâtre.

AVIS AUX COMMERÇANTS

La 9^e chambre du tribunal de la Seine, présidée par M. Bidault de l'Isle, vient de rendre un jugement qui intéresse le commerce et l'industrie. Aux termes de cette sentence, la vente d'une maison de commerce et de sa marque de fabrique implique la cession du droit à l'usage des distinctions honorifiques accordées à cette maison, à moins que ces distinctions n'aient été accordées personnellement au vendeur. S'il n'en est pas ainsi, les distinctions honorifiques sont considérées comme un accessoire de la

se casser le cou, si l'on n'arrête cet enragé petit cheval !

Oubliant tout le reste, il se disposait à couper chemin au poney; Belcourt intervint avec autorité.

— Ne bougez pas, Robillard, dit-il avec autorité; l'enfant n'est pas en danger et ne saurait aller loin... A tout prix, il faut éviter que l'on vous voie ici.

— En ce cas, s'écria Jobson précipitamment, c'est pour moi une occasion excellente. Cachez-vous, Messieurs, et laissez-moi faire.

Avec une célérité qu'on ne pouvait attendre de sa forte corpulence et de ses jambes courtes, il dégringola de la hauteur et courut vers le chemin. Il arriva à temps pour barrer passage au poney, que le petit cavalier talonnait malicieusement, sans écouter les lamentations du grand-père déjà hors d'haleine.

Jobson, pour mieux jouer son rôle de marchand de bestiaux, portait en sautoir un fouet dont il s'était empressé de s'armer. Quand l'enfant et sa monture approchèrent, il le fit claquer d'une manière formidable.

Le poney ralentit son allure; ses yeux noirs, qui brillaient sous sa crinière, prirent une expression de crainte. Maître Léon se

marque sous laquelle le produit a été récompensé.

TRIBUNAL CIVIL D'ANGERS

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

« Nous avons dit naguère qu'un enfant assisté des Hospices, mis en nourrice chez une femme de Champtocé, avait communiqué une maladie contagieuse à celle qui l'élevait.

» La victime intenta un procès et aux Hospices et au préfet représentant le département; elle réclamait 6,000 francs de dommages-intérêts.

» Le tribunal civil vient de statuer sur cette affaire.

» L'action contre les Hospices n'a pas été admise, mais M. le préfet a été condamné à 6,000 francs de dommages-intérêts envers la nourrice. »

LE MEURTRE DU 14 JUILLET

Croizon, le soldat du 135^e de ligne, auteur du meurtre du cuirassier Lefranc, est toujours en cellule à la caserne de l'Académie.

Avant de le traduire en conseil de guerre, on a fait, dit-on, un surcroît d'enquête. Huit cuirassiers et deux pontonniers auraient été interrogés.

Un cuirassier aurait déclaré qu'il aurait reçu, au côté, un coup de baïonnette porté par un soldat du 135^e, mais il ne connaît pas le coupable.

Quoi qu'il en soit, le fond du dossier reste favorable à Croizon, et l'on prétend que, devant le conseil de guerre, il bénéficiera d'un acquittement.

UN EMPLOYÉ MAL ÉLEVÉ

On lit dans le *Petit Courrier*:

« Dernièrement, un garçon de recettes se présentait à l'un des guichets de la Banque de France, à Angers, pour y faire un versement.

» Ce versement comprenait une certaine quantité de monnaie de billon.

» L'employé, d'un ton maussade, l'apostropha aussitôt en ces termes: — « Que voulez-vous que je fasse de vos sous? Reprenez-les, ils vous serviront lorsque vous irez à la messe. Moi, je n'y vais pas à la messe, et je n'ai pas besoin de sous. »

» Le garçon de recettes n'osa pas répondre à cette sortie inconvenante, et se retira silencieusement. »

Et dire que c'est là, aujourd'hui, le spirituel langage de beaucoup d'employés d'administration! Triste, en vérité.

RONDS DE CUIR

Sous ce titre, nous lisons encore dans le *Ralliement*:

demandait, de son côté, ce que pouvait lui valoir ce grand diable et tournait les yeux vers son aïeul. Dès qu'ils furent à quelques pas, Jobson redoubla ses bruyants claquements de fouet, si bien que le cheval s'arrêta net. Jobson le saisit par la bride, et le maintint avec vigueur.

— Bien manœuvré! grommela Robillard, qui, tout en demeurant caché avec son maître, avait vu ce qui venait de se passer; ma foi! Monsieur, je ne sais qui peut être cet Anglais; mais il m'a l'air d'un finaud, et il a de la poigne. Le voilà sans doute arrivé à son but, qui est de ce faufileur au château pour y prendre des informations...

— Ceci ne nous regarde plus, Robillard, dit le docteur; je suis très pressé, partons.

Et, évitant la route frayée, ils se dirigèrent vers la station du chemin de fer.

Le petit Léon ne cédait pas sans peine à la violence qu'on lui faisait. En se voyant arrêté par un paysan, il se redressa et dit avec arrogance:

— Que me voulez-vous? Je ne vous connais pas. Je vais appeler Julien qui vous « fichera » des coups de pied.

— Et moi, je lui rendrai des coups de fouet,

« Après l'impolitesse, voici que l'insolence tend à s'introduire dans les mœurs de quelques-uns de nos employés. De ce nombre, heureusement assez restreint, est le sieur Hervé, qui pontifie dans la salle de l'état-civil, à la Mairie, sur le rond de cuir de chef de bureau.

» C'est avec des réponses imprudentes, indignes même du plus rustre des paltoquets, qu'il a renvoyé hier et à peu près mis à la porte deux de nos amis qui demandaient à parler à l'un de ses malheureux subordonnés.

» Nous disons « malheureux » parce que nous nous imaginons facilement ce qu'on doit souffrir de se trouver journellement en contact avec un pareil mal appris.

» Du reste, ce n'est pas la première fois que l'individu étiqueté du nom de Hervé prouve sa mauvaise éducation.

» Nous croyons pouvoir affirmer qu'à la prochaine séance du Conseil, un de nos conseillers municipaux les plus estimés posera une question au maire et demandera une enquête sur les faits et gestes de ce grossier personnage. »

POITIERS. — Sur la plainte du colonel du 33^e d'artillerie et par ordre de M. le commissaire central, une certaine quantité de viande (205 kil.), destinée à la troupe, a été transportée à l'usine de Bel-Air, comme étant malsaine et tuberculeuse.

L'affaire de l'Alcazar. — L'état de santé de M. Henrion, lieutenant au 16^e d'artillerie, blessé dans la nuit du 14 au 15 juillet à l'Alcazar d'été, va en s'améliorant.

Les accidents cérébraux qu'on semblait redouter les premiers jours semblent écartés.

Saisissons cette occasion de rectifier une erreur: le lieutenant Henrion n'est pas parent du général Henrion-Berthier.

L'assassin Thomas, le jeune coiffeur que la Cour d'assises du Cher vient de condamner à vingt ans de travaux forcés, n'est pas originaire de Saumur, comme l'a dit le *Figaro*, mais bien de Semur (Côte-d'Or).

Pour aider ceux qui désirèrent la croix à prendre patience.

Parmi les décorés du 14 juillet, nous avons mentionné M. Zacharie Astruc. Or il y avait juste 16 ans que le sculpteur-aquarelliste attendait la croix. Porté sur la liste officielle en 1874, il entendit plus tard Gambetta, qui était son ami intime, lui dire deux fois par an: « C'est pour demain. » Enfin, maintenant, c'est un fait accompli. Le sculpteur de l'*Aurore*, qu'on voit à l'Ecole de Saint-Cyr; de *Hamlet*, du *Marchand de Masques*, a le droit, après 16 ans d'attente, de porter le ruban rouge à la boutonnière.

réliqua Jobson en donnant à ses traits une expression terrible.

En ce moment, le vieux Jolivet arrivait tout haletant et tout en sueur. Si amoindrie que fût son intelligence, il conservait une sorte de lucidité dans les actes ordinaires de la vie, et il dit à Jobson, qu'il prenait pour un habitant du voisinage:

— Merci, mon brave homme; vous avez eu raison de retenir cet enfant mutin dont la garde m'était confiée. Il a bien toute l'humeur audacieuse et indomptable de son père!... Mais il est le fils de ma Victoire et je dois tout lui passer.

— C'est un garmement, je crois! répliqua Jobson en regardant Léon avec sévérité; si vous le permettez, je vais le reconduire jusque chez vous, car ce maudit poney me semble aussi peu maniable que son maître.

— Oui, oui, répliqua Jolivet; tous les deux seraient capables de m'échapper encore! Venez, ce n'est qu'à deux pas.

(A suivre.)

Un bataillon scolaire en train de manœuvrer.

— A droite, conversion!
— Capitaine, répond M. le maire, pas de politique, s'il vous plaît!

Maison BOUCHET. J. COUTARD, Successeur
Coiffeur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

VOS CHEVEUX ne tomberont plus, ils conserveront leur couleur naturelle si vous employez la **Sève Capillaire Pommade et la Lotion** du docteur R... qui en favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.

Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la **Sève Capillaire Lotion** pour les soins de leur toilette.

La Lotion, 2 fr., la Pommade, 2 fr. 50.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé, dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAND, épiciers; COMMON, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY & Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Manufacture de Pianos

HENRI HERZ

O. & Fils, 48, rue de la Victoire, 48 - PARIS
Médailles d'Or - Ex^{position} Barcelone 1888, Ex^{position} Univ. Paris 1889
PARIS - 48, rue de la Victoire, 48 - PARIS
Envoi franco sur demande du catalogue-tarif.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 4 fr. 50 le litre.

Montpellier... 4 fr. 75 —

Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Remandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAUL BODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le Dimanche 27 juillet, à 1 heure, en l'étude de M^e BRAC,

PETITE PROPRIÉTÉ

Ayant rez-de-chaussée et trois chambres avec cabinet au 1^{er}.

JARDIN bien planté entouré de murs, d'une contenance de onze ares environ, sur la route du Pont-Fouchard à Saint-Florent, Ayant appartenu à M. ROGEREAU.

Étude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

DE

MARCHANDISES NEUVES

& d'occasion

Par suite de cessation de commerce.

Les SAMEDI 2, LUNDI 4, MARDI 5 août 1890, à 1 heure du soir, et samedis suivants, s'il y a lieu, à Saumur, Grand'Rue, n° 5, dans une maison occupée par M. VASSEUR, carrossier,

Il sera rendu :

Charrettes anglaises, calèches, victoria, phaétons, breack, tilburys, voitures d'enfant, harnais, colliers, brides, sellettes, dossières, traits, lanternes, fouets, bouclerie, cuirs, tapis, drap et une grande quantité d'articles de bourrellerie et de carrosserie.

Au comptant, plus 10 0/0.

A LOUER

de suite, pour cause de départ,

Belle Maison bourgeoise,

rue Nationale, n° 7, Cour, Jardins, Ecurie, sortie quai du Gaz, Eau de Loire et Gaz. Pour la location, s'adresser à la maison.

CAVE A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser place Saint-Pierre, 2.

AMEUBLEMENTS

En tous genres

H. Hardy

Fabricant à la Croix-Verte.

Spécialité de salles à manger et de chambres à coucher, vieux chêne sculpté et noyer ciré, de styles gothique, Louis XIII, Henri II.

Grand choix de meubles de salon, bureaux, bibliothèques, porte-chapeaux, coffres à bois, écrans, guéridons, glaces.

Chaises paille de couleur, cannes et cuir de Cordoue, sièges en bois courbé (fortes remises sur les prix du tarif).

Tous ces meubles sont garantis sur facture et à des prix défiant toute concurrence.

Décapage et travaux de sculpture à façon pour MM. les Entrepreneurs et Amateurs de la ville.

Étude de M^e HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

VENTE

DE

Matériel et Marchandises

Par suite de cessation de commerce.

Le Dimanche 3 août 1890, à une heure de l'après-midi, à Chouzé-sur-Loire, au domicile de M. LA-BOUREUR,

On vendra notamment :

Trois comptoirs, une bascule, trois paires de balances, un fléau et ses poids, deux moulins à café, un billot, deux mortiers, mesures en étain, fûts à eau-de-vie ;

Un petit camion, moulin à poivre, moulin à chocolat, un calorifère, un poulain ;

Un matériel de cirier, comprenant : tables, broches, moules, bassines en cuivre et divers outils ; Un lot de boîtes et caisses de magasin, étagères, vitrines, paniers, planches, bouteilles vides ;

Mercurerie, rouennerie, épicerie, poterie, vaisselle et autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

A Affermer de suite

Avec TERRES et PRÉS, ou sans ces derniers, les

2 Moulins à eau de Rabion

Ou leur FORCE HYDRAULIQUE, 25 chevaux environ.

S'adresser à M. RAVENEAU, château de Rabion, Noyant-Méon (Maine-et-Loire).

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 48 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n° 24 bis. (13)

MAISON FONDÉE EN 1804

8 médailles, diplômes aux grandes Expositions.

M. DE RICAUMONT, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs et membre de l'Académie nationale, prévient sa clientèle, qu'en raison de la hausse générale des vins, il va être obligé d'élever ses prix. Aussi les personnes qui désirent faire leur provision dans de bonnes conditions doivent se hâter.

Les vins de Libourne sont clairs, limpides, d'un goût agréable très apprécié, se rapportant plus que tout autre aux vins de notre contrée.

Le prix de ces vins, garantis naturels pur jus de raisins frais de vendange, est des plus minimes; personne ne peut faire, à qualité égale, des conditions aussi avantageuses.

M. de Ricaumont livre du vin rouge depuis 33 fr. l'hectolitre logé.

S'adresser, pour goûter et traiter, à son représentant M. GALLAIS-TESSIER, rue du Port-Cigogne, 3, à Saumur. (497)

Étude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE

A l'amiable

Pour entrer en jouissance le 4^{er} novembre 1890,

UNE PROPRIÉTÉ

Située à Bonneveau, commune de Brain-sur-Allonnes,

COMPRENANT :

1^o MAISON d'habitation, vastes servitudes, cour, jardin renfermé de murs, traversé par le ruisseau de la fontaine Saint-Maurille, allée conduisant à la grande route de Saumur à Bourgueil, et terre dans le tenant, contenant environ deux hectares cinquante ares ;

2^o Un Pré, au bourg de Brain, contenant environ vingt-cinq ares cinquante centiares ;

3^o Un Pré en grande ile, contenant un hectare dix-sept ares ;

4^o Un Pré, situé dans les Prés-Bonnard, contenant un hectare soixante-quatorze ares soixante-sept centiares ;

5^o Et plusieurs morceaux de Vigne, dans les Arthuis, contenant ensemble un hectare treize ares.

Pour traiter, s'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, et, pour tous renseignements, à M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE FOIN

première et deuxième

qualité, et secondes COUPES de

FOIN et SAINFOIN sur pied.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (594)

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, rue de l'Éclair, PARIS

Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve à Saumur, chez M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean, M. MASCHET, rue Saint-Jean, M. RENÉ, rue Saint-Jean, M. PICHARD, rue Nationale.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HÔPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

GÉLÉSTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Géléstins.

Administration de la C^{ie} concessionnaire :

PARIS, 8, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Épicerie Parisienne

RUE d'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 4 fr. 20 ; — par 5 kilos, 4 fr. 40, et au-dessus de 20 kilos, 4 fr.

VINAIGRE d'ORLÉANS, par vin, le litre, 0,70 ; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 1 fr. 50 et 2 fr.

KIRSCH et MARC de BOURGOGNE, 2 fr. et 2 fr. 50.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUVUR

Prix Modérés

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Métiers.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JUILLET

| FONDS | VALEURS FRANÇAISES | Nord | OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER | VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS) |
|--------------------------------|-------------------------------------------|---------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| 3 0/0 | Banque de France | 1830 — | Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400 | Compagnie parisienne du Gaz |
| 3 0/0 amortissable | Banque d'Escompte | 1471 25 | — comm. 1879 3 0/0 r. à 500 | Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500 |
| 4 1/2 1883 | Comptoir national d'Escompte | 1000 — | — fonc. 1879 3 0/0 r. à 500 | Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000 |
| EMPRUNTS (VILLE DE PARIS) | Crédit Foncier | 1385 — | — comm. 1880 3 0/0 r. à 500 | — 6 0/0 2 ^e série |
| Oblig. 1855-60 3 0/0 | Crédit Industriel et Commercial | 617 50 | — fonc. 1883 3 0/0 r. à 500 | — obligations à lots |
| — 1865 4 0/0 | Crédit Lyonnais | 43 25 | — fonc. 1885 3 0/0 r. à 500 | Suez 5 0/0 remboursable à 500 |
| — 1869 3 0/0 | Crédit Mobilier | 2330 — | CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS) | FONDS ÉTRANGERS |
| — 1871 3 0/0 | Dépôts et Comptes courants | 95 75 | Est 3 0/0 anc. r. à 500 | Emprunt russe 1862 5 0/0 |
| — 1875 4 0/0 | Société Générale | 489 — | P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500 | — 1889 4 0/0 |
| — 1876 4 0/0 | Est | 76 75 | Midi 3 0/0 ancien r. à 500 | Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série |
| — 1886 3 0/0 | Paris-Lyon-Méditerranée | 89 — | Nord 3 0/0 r. à 500 | — 2 ^e — |
| Bons de liquidation | Midi | 94 20 | Orléans 3 0/0 anc. r. à 500 | VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.) |
| | | 479 — | Ouest 3 0/0 anc. r. à 500 | Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500 |
| | | | | |